

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 juin 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 14 juin 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Éthiopie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une déclaration du Bureau du Premier Ministre de la République démocratique fédérale d'Éthiopie, publiée le 14 juin 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Fesseha A. **Tessema**

**Annexe à la lettre datée du 14 juin 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Éthiopie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration du Bureau du Premier Ministre

Hier, 13 juin 2000, le Conseil des ministres de la République démocratique fédérale d'Éthiopie a procédé à une étude approfondie du document intitulé « Proposition en vue d'un accord sur la cessation des hostilités », établi par l'Organisation de l'unité africaine à propos du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Au cours de la réunion du Conseil des ministres tenue hier après-midi, le chef de la délégation éthiopienne aux pourparlers indirects tenus à Alger a fourni des explications sur la proposition de l'OUA.

Ayant examiné la proposition de l'OUA en vue de la cessation des hostilités, et ayant entendu les explications fournies par le Ministre des affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé et accepté cette proposition, constatant qu'elle était conforme aux principes et conditions énoncés précédemment par l'Éthiopie. Aussi le Premier Ministre de la République démocratique fédérale d'Éthiopie a-t-il adressé au Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine une lettre lui communiquant la décision du Conseil des ministres.

Le 14 juin 2000
